



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT TERRESTRE, DE L'ÉNERGIE ET DU TRANSPORT
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AVIATION CIVILE

Direction générale de l'Aviation civile

Athis-Mons, le 10 MAI 2011

Direction de la sécurité de l'Aviation civile
Direction de la sécurité de l'Aviation civile Nord
département Surveillance et Régulation d'Athis-Mons
division Navigation aérienne

Destinataires in fine

AM 3849

EFVV	JEAN M												
	R x R												
	UR CCRAGALS 8/3/11												

Référence : 2 - 1006 / DSAC-N / SR2/NA
Vos réf. :

Affaire suivie par : Roland BUSSIERE
roland.bussiere@aviation-civile.gouv.fr
Tél. 01 69 57 77 37 - Fax : 01 69 57 76 84

Objet : compte rendu du CCRAGALS Nord du 08 mars 2011

Le Comité Consultatif Régional de l'Aviation Générale et de l'Aviation Légère et Sportive (CCRAGALS) Nord s'est réuni le mardi 8 mars 2011, à 14 heures, en salle de conférence 1, dans les locaux de la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord.

Étaient présents :

Président : Monsieur Patrick CIPRIANI- DSAC/Nord

Vice-président : Lcl CAPELLE - ZAD Nord

Secrétaire : Roland BUSSIERE - DSAC/Nord/SR2/NA

Représentants des fédérations et du travail aérien :

- Jean ROUSSEAU, Christian CAUSSE - FFAM
- Mohammed AZZOUNI - FFPLUM
- Olivier MARTINAT, Roger COATMEUR - FFA
- Loïc AMAT - FFAé
- Jean-François VASSAL - FFP
- Guy BUISSON - FFVL
- Bruno MARCOULT - FFVV

Représentants des organismes de la circulation aérienne :

- Daniel Copy - SNA/RP/ORY/AG
- Marc ENGEL, Yoann CROUZAT - SNA/N
- René FEILLET - SNA/RP/CDG
- Hélène CARAES - SNA/RP/CRNA/N
- Cdt FLAVIEN - ZAD N

Présent
pour
l'avenir

Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile
 Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord
 Département Surveillance et Régulation d'Athis-Mons
 Division Navigation Aérienne

Au titre d'experts :

- François LEHERISSEL – DSNA/DO2
- Fabrice ETARD, Lcl PROFICHET, Yves JUNKER – BEP CRG Nord-Ouest
- Franck BOUNIOL –, DSAC/Nord/SR2/division Aviation Générale
- Jean-Marie CORDA, Cédric Collardeau – DSAC/Nord/délégation Picardie

Le Président accueille les participants du CCRAGALS Nord et débute la séance.

Le comité approuve la proposition d'amendement de l'ordre du jour.

Secrétaire adjoint :

Le secrétaire adjoint pour cette réunion est Bruno MARCOULT (FFVV)

Extension et réorganisation des espaces aériens contrôlés de Beauvais

Le SNA Nord présente la demande de modification des espaces aériens contrôlés de Beauvais.

La concertation locale a été faite en janvier 2011.

La FFVV est satisfaite des résultats de cette concertation pour la partie Ouest (consistant en son déclassement partiel selon besoin dit « D blanc »). Elle l'est moins quant à la partie sud des modifications (présentation imprécise, tardive et incomplète des interactions entre BVS/CDG et ses conséquences sur les usagers).

Le comité rend un avis favorable.

Modification des espace aériens de Lille

Le SNA Nord présente la demande de modification des espaces aériens contrôlés de Lille.

Ces modifications de limites verticales sont causées par le relèvement de l'altitude de transition à 5000FT. Les limites latérales ne sont pas modifiées.

Le comité rend un avis favorable.

Modification des espaces aériens Région Parisienne

La direction des opérations de la DSNA présente la demande de modification des espaces aériens contrôlés de la région parisienne et brosse un bilan des concertations avec les représentants des fédérations.

La FFVL fait remarquer qu'elle a été absente de ces concertations.

La concertation avec la FFA a permis d'aménager un secteur à 2500FT de plancher dans le Nord Est de la CTR. En outre, concernant l'impact des modifications sur l'activité de volige d'Etampes, il est prévu de créer une zone R appropriée et de modifier le protocole concerné.

La concertation avec la FFP a porté sur l'activité de parachutage de Laon. Seule la société Fly Tandem utilise cette activité de façon occasionnelle en demandant à chaque fois une extension du plafond actuel. Les demandes de cette société continueront d'être traitées au cas par cas. Il a été convenu de maintenir la publication actuelle pendant 2 ans avant de constater l'absence de société utilisant régulièrement cette activité dans ces caractéristiques actuelles. La FFP souhaite que ce soit la dernière fois qu'une activité de parachutage soit supprimée en région parisienne.

La concertation avec la FFVV a porté sur les aménagements de zones réglementées permettant l'activité de vol à voile en région parisienne.

Sur Compiègne, le découpage obtenu est plus simple et l'activité est préservée.

Sur Coulommiers, les modifications de zones ont permis de rendre les espaces jointifs et montent progressivement vers l'Est jusqu'au FL065. Cependant, la FFVV trouve que la contrainte en

configuration Ouest entre Soissons et Coulommiers est pénalisante pour les clubs de vol à voile de l'Est parisien.

Globalement, la FFVV considère que le nouveau dispositif est cohérent et l'activité sur la façade Est préservée même si elle considère les marges de régulation prises excessives .

Sur Mantes, la FFVV trouve que les modifications induisent une contrainte trop forte tant en configuration face à l'Est que face à l'Ouest. En outre, les sorties vers le Nord sont condamnées à cause de l'extension de l'espace de Beauvais vers le Sud. La FFVV souligne qu'en face à l'Est, l'utilisation de la zone K jusqu'au FL055 n'est activable que si les trafics de CDG et du Bourget le permettent. Il est répondu que ce point pourra être affiné en fonction des retours d'expérience après la mise en place du dispositif dans le cadre du protocole entre les SNA/RP et le club. In fine, la FFVV juge le dispositif très complexe et pénalisant.

Sur Beynes, en configuration face à l'ouest, la progressivité des plafonds des zones s'est améliorée. Cependant, la FFVV s'estime peu satisfaite en raison des très nettes différences entre les deux configurations Est et Ouest. En outre, les sorties vers le Nord sont condamnées à cause de l'extension de l'espace de Beauvais vers le Sud. La FFVL fait remarquer que l'activité du site de vol libre situé au Sud-Est de Vernon est compromise. La possibilité de coexistence de 2 activités dans une zone réglementée est évoquée. Sur ce point, précis le président constate que la concertation est à approfondir et suggère qu'elle se poursuive entre la FFVL et les services concernés de la DSNA. Globalement, les usagers ne se satisfont pas du traitement de la façade Ouest et le considère pénalisant.

Sur Bailleau (et Chartres) et Buno (et Moret), la FFVV estime que le résultat de la concertation n'est pas acceptable. Rien n'a été fait en configuration face à l'Est. Elle ajoute que l'activité véliplane a été moins bien prise en compte par Orly que par CDG. Notamment, la partie Est des modifications impactera fortement l'activité de Buno (nettement aussi celle de Moret). La DSNA/DO explique qu'en face à l'Est, les avions à destination de Villacoublay doivent descendre plus tôt afin de passer sous les arrivées d'Orly. La FFA constate également que les discussions ont été mieux conduites côté Nord que côté Sud. Elle ajoute qu'au Nord les discussions aboutissaient plus souvent à des compromis acceptables.

Globalement, il est unanimement constaté par les fédérations la moins bonne qualité de la concertation pour le secteur Sud et des résultats médiocres et pénalisants.

Sur l'ensemble des modifications des espaces parisiens, le président acte que le processus de concertation a eu lieu et que les services de la DSNA ont œuvré pour prendre en compte les besoins de l'aviation légère et sportive en essayant, chaque fois que c'était possible, de diminuer les contraintes pour préserver les activités existantes. Ensuite, le président invite chaque fédération à formuler un avis sur le dispositif.

La FFVL déplore de ne pas avoir été invitée aux réunions de concertation. L'activité d'un de ses sites est compromise. Avis défavorable

La FFVV n'est pas satisfaite du dispositif au sud de la région parisienne (la configuration Est étant potentiellement génératrice de problèmes de sécurité) et du résultat de la concertation pour Mantes. Avis défavorable à regret.

La FFA regrette que la concertation ait moins bien fonctionné avec Orly et compte beaucoup sur une poursuite de la concertation.

La FFPLUM n'est pas satisfaite du résultat de la concertation.

La FFAM exprime un avis défavorable et déplore la piètre qualité de la concertation avec Orly.

La FFP exprime un avis défavorable en raison des pertes trop importantes d'espaces de classe G qui repoussent toujours plus loin leur activité.

Création, modification et suppression de voies aériennes

Le CRNA/Nord présente toutes les modifications des voies aériennes causées par le relèvement de l'altitude d'interception des ILS des aérodromes de CDG et d'Orly. Globalement les planchers sont remontés au FL65. Un amendement au dossier est distribué en séance. Il s'agit de la création de 2 tronçons utilisables uniquement sur instruction du contrôle pour permettre le contournement Est de la région parisienne.

La FFP demande que les cartes présentées en séance soient jointes au compte rendu et qu'on les lui transmette par email. Elle réserve son avis à l'absence d'impact sur les activités publiées de

parachutage. (Note du rédacteur. Après la réunion les cartes ont été transmises et la FFP n'a pas fait état de remarques.)

La FFA est satisfaite du relèvement global des planchers au FL65.

Le comité rend un avis favorable.

Avenir des espaces aériens de Reims et modification des zones de Sissonne

La ZAD Nord informe le comité que la réunion de concertation locale prévue en début d'année a été annulée faute d'une participation suffisante. Une réunion sera de nouveau proposée et la concertation continue avec les organismes des SNA/RP.

La FFP demande qu'un fond cartographique soit systématiquement joint aux demandes.

Modification de la CTR Koksijde

La DSAC Nord présente la demande de l'aéroclub de Dunkerque les Moères qui souhaite relever la hauteur du tour de piste à 1000FT (actuellement 500FT).

Le comité rend un avis favorable.

Modification du Réseau Très Basse Altitude (RTBA)

La ZAD Nord informe le comité qu'une réunion nationale DIRCAM/Fédérations/CNEAS a eu lieu en janvier. Pour l'instant, la ZAD Nord n'a pas réalisé la concertation locale dans le l'Ouest et le Nord-Est.

Le CCRAGALS Nord n'étant concerné que par des suppressions de zones, le président invite les fédérations à s'exprimer.

La FFA demande que la concertation se poursuive pour les autres CCRAGALS qui sont davantage impactés.

Toutes les fédérations donnent un avis favorable.

Le comité rend un avis favorable.

Création d'une activité d'aéromodélisme sur l'aérodrome de Calais Dunkerque (LFAC)

La DSAC Nord présente la demande du club.

Le comité rend un avis favorable.

Création d'une activité d'aéromodélisme sur l'aérodrome de Cambrai Niergnies (LFYG)

La DSAC Nord présente la demande du club.

Le comité rend un avis favorable.

Création d'une activité d'aéromodélisme sur l'aérodrome de La Ferté Gaucher (LFFG)

La DSAC Nord présente la demande du club.

Le comité rend un avis favorable.

Création d'une activité d'aéromodélisme sur l'aérodrome de Lens Bénifontaine (LFQL)

La DSAC Nord présente la demande du club.

Le comité rend un avis favorable.

Création d'une activité d'aéromodélisme sur l'aérodrome de Valenciennes (LFAV)

La DSAC Nord présente la demande du club.

Le comité rend un avis favorable.

Création d'une activité d'aéromodélisme à Beugin (62)

La DSAC Nord présente la demande du club.
Le comité rend un avis favorable.

Création d'une activité d'aéromodélisme à Le Heaulme (95)

La DSAC Nord présente la demande du club.
La FFAM demande la réouverture de la concertation avec le SNA/RP/ORY/AG qui ne souhaite pas la multiplication d'activités d'aéromodélisme dans la CTR de Pontoise. Concernant cette activité, le SNA/RP propose d'expérimenter pendant un an. A l'issue, un bilan sera effectué.

Le comité rend un avis favorable.

Création d'une activité d'aéromodélisme à Mery sur Marne (77)

La DSAC Nord présente la demande du club.
Le comité rend un avis favorable.

Création d'une activité d'aéromodélisme au Perray en Yvelines (77)

La DSAC Nord présente la demande du club.
Le SNA/RP/ORY/AG précise que cette activité est située sous les flux de dessertes des aérodromes de Toussus le Noble et Saint Cyr l'Ecole.

Le comité rend un avis favorable.

Création d'une activité d'aéromodélisme à Senlis le Sec (80)

La DSAC Nord présente la demande du club.
Le comité rend un avis favorable.

Création d'une activité d'aéromodélisme à Solre le Château (59)

La DSAC Nord présente la demande du club.
Le comité rend un avis favorable.

Création d'une activité d'aéromodélisme à Tremblay sur Mauldre (78)

La DSAC Nord présente la demande du club (réduite par rapport à un CCRAGALS précédent).
Le comité rend un avis favorable.

Création d'une activité d'aéromodélisme à Ville Saint Jacques (77)

La DSAC Nord présente la demande du club.
Le comité rend un avis favorable.

Modification de l'activité d'aéromodélisme n°8908 Montfaucon (02)

La DSAC Nord présente la demande du club.
Le comité rend un avis favorable.

Création d'une activité de parapente treuillé à Thoiry (78)

La DSAC Nord présente la demande du club.

La FFVV précise qu'une coordination est en cours entre le club de vol libre et le club de vol à voile de Beynes.

La DSAC/Nord fait remarquer que le plafond demandé de cette activité coïncide avec le plancher de l'espace de classe A au-dessus. Elle informe le comité que vraisemblablement, le CRG Nord-Ouest baissera ce plafond.

Il est fait état du cas de Coulommiers et de la directive du Directoire en cours de modification, ainsi que de la nécessité de mise en place effective de liaison radio.

Le comité rend un avis favorable.

Modification de l'activité câble 910 Frévent (62)

La DSAC Nord présente la demande du club.
Le comité rend un avis favorable.

Modification de l'activité d'aéromodélisme n°8202 Saint Simon (02)

La DSAC Nord présente la demande initiale du club. Pour mémoire, le plafond avait été fixé transitoirement à 500FT dans l'attente de la modification de l'arrêté applicable.
Le comité rend un avis favorable.

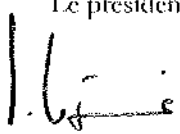
Modification de l'activité d'aéromodélisme n°8909 Mercin et Vaux (02)

La DSAC Nord présente la demande initiale du club. Pour mémoire, le plafond avait été fixé transitoirement à 500FT dans l'attente de la modification de l'arrêté applicable.
Le comité rend un avis favorable.

Questions diverses

La FFAM expose ses difficultés dans les discussions avec l'organisme d'Orly. Elle souhaiterait un dialogue plus constructif et cite notamment le cas de la demande d'activité d'aéromodélisme de Leudeville qui est bloquée depuis plusieurs mois faute de réalisation de l'étude appropriée.

La FFP évoque les exercices militaires de grande ampleur. Les publications aéronautiques sont difficilement compréhensibles, notamment « NOBLE ARDENT » qui a lieu du 4 au 14 avril. Elle informe le comité qu'un courrier du CNFAS a été adressé au Directoire.

Le président

Patrick CIPRIANI



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale de l'Aviation civile

Athis-Mons, le 10 MAI 2011

Direction de la sécurité de l'Aviation civile
Direction de la sécurité de l'Aviation civile Nord
département Surveillance et Régulation d'Athis-Mons
division Navigation aérienne

Destinataires in fine

Référence : **2 - 1006**

/ DSAC-N / SR2 / NA

Vos réf. :

Affaire suivie par : Roland BUSSIERE
roland.bussiere@aviation-civile.gouv.fr
Tél. 01 69 57 77 37 – Fax : 01 69 57 76 84

Objet : Compte rendu du CCRAGALS Nord du 8 mars 2011

Mesdames, Messieurs,

La réunion ordinaire du CCRAGALS Nord a eu lieu le 8 mars 2011 en salle de conférence 1 de la DSAC Nord à Athis-Mons.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci joint le compte rendu de cette réunion.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Chef de la division
Navigation Aérienne

R. BUSSIERE

Direction générale de l'Aviation civile
 Direction de la sécurité de l'Aviation civile Nord
 département Surveillance et Régulation d'Athis-Mons
 division Navigation aérienne

**Présent
pour
l'avenir**



DESTINATAIRES

Président :	M. Patrick CIPRIANI - Directeur de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord
Vice-Président :	Lcl CAPELLE – Chef de la div. Espace Aérien et environnement aéronautique, ZAD Nord
Fédération Française Aéronautique :	M. le Président de la FFA M. Olivier MARTINAT M. Jean-Pierre LOCQUET (1) M. Jean PARPALEIX (1)
Fédération Française d'Aéromodélisme :	M. le Président de la FFAM M. Jean ROUSSEAU M. Christian CAUSSE (1)
Fédération Française de Parachutisme :	M. le Président de la FFP M. Jean-François VASSAL M. Jean-Claude MEYNIER (1)
Fédération Française de Planeur ULM :	M. le Président de la FFPLUM M. Mohamed AZZOUNI M. Bernard CORDONNIER (1)
Fédération Française de Vol à Voile :	M. le Président de la FFVV M. Bruno MARCOULT M. Olivier VANDERRUSTEN (1)
Fédération Française de Vol Libre :	M. le Président de la FFVL M. Jean-Pierre POULEAU M. Thomas SENAC (1) M. Guy BUISSON (1)
Fédération Française d'Aérostation :	M. le Président de la FFAé M. Gilles DE CRICK M. Thierry VILLEY (1)
Fédération Française de Giravation :	M. le Président de la FFG
GIPAG :	M. le Président du GIPAG M. Jean-Pierre TRIMAILLE
SNA.N :	M. le Chef du service exploitation
SNA RP	M. le Chef du service Orly Aviation Générale Sub. CTL Orly (1) Sub. CTL Roissy CDG (1)
CRNA N :	M. le Chef du service exploitation Sub. CTL (1)
ZAD Nord :	Représentant des organismes CA militaires
DSAC Nord (Athis-Mons):	SR2 – SR2/NA – SR2/AG Délégation Picardie Délégation Nord Pas de Calais

BEP CRG/NO

DTA/MCU

(1) diffusion par email uniquement

Présent
pour
l'avenir

www.developpement-durable.gouv.fr